

Rapport d'évaluation

Évaluation de la composante
de la formation générale
des programmes d'études

du Cégep de Saint-Laurent

Juin 1999

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études du Cégep de Saint-Laurent s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de la mise en œuvre de la formation générale dans tous les collèges offrant des programmes conduisant à des diplômes d'études collégiales (DEC).

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique* de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation du Cégep de Saint-Laurent, dûment adopté par son Conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 25 juin 1998. Un comité d'experts dirigé par un commissaire de la CEEC l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 9 et 10 décembre 1998². À cette occasion, il a pu rencontrer la Direction de l'établissement, le comité d'autoévaluation, des professeurs³ de la formation générale, les responsables des programmes de DEC ainsi que des élèves⁴. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre de la formation générale.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du Cégep de Saint-Laurent et donne un aperçu de la manière dont la formation générale y est mise en œuvre. Il s'attache ensuite au processus d'autoévaluation retenu par l'établissement. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles est arrivée la Commission après analyse du rapport d'autoévaluation et visite à l'établissement.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – La composante de la formation générale des programmes d'études*, Québec, mai 1997, 45 p.
 2. Présidé par le commissaire, M. Louis Roy, le comité visiteur était composé de M^{me} Antje Bettin, directrice de l'École de langues de l'Université du Québec à Montréal, de M^{me} Andrée Cantin, conseillère pédagogique au Collège de Maisonneuve et de M. André Carrier, professeur de philosophie au Cégep de Lévis-Lauzon et coordonnateur du comité des enseignantes et des enseignants de philosophie. Il était assisté de M^{me} Lili Losier, agente de recherche à la Commission, qui agissait comme secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 4. Il s'agissait d'une classe de 2^e année d'un cours d'éducation physique regroupant divers programmes préuniversitaires et techniques.

Principales caractéristiques de l'établissement et de la formation générale

Le Cégep de Saint-Laurent est un établissement d'enseignement collégial public qui accueillait en 1996-1997 environ 3700 étudiants à l'enseignement ordinaire. Il offre dix-huit programmes d'études, soit sept en formation préuniversitaire et onze en formation technique, conduisant au diplôme d'études collégiales. Selon des statistiques portant sur l'année 1997, l'effectif étudiant du Collège est majoritairement masculin; près de 40 % des élèves n'arrivent pas directement de l'école secondaire; 12 % sont nés à l'extérieur du Québec; 75 % ont choisi le Collège en premier choix; les étudiants possèdent une moyenne pondérée au secondaire inférieure, de près de cinq points, à celle du réseau des collèges publics.

Soixante professeurs ont donné des cours dans les disciplines de la formation générale commune et propre : vingt-quatre en Langue d'enseignement et littérature (Français), quinze en Philosophie, douze en Anglais et neuf en Éducation physique.

Le Collège a adopté en janvier 1998 un projet éducatif. Ce projet comprend six visées éducatives. Ainsi, « le Collège a pour mission de favoriser l'accessibilité aux études de niveau collégial dans la mesure où il pourra en favoriser la réussite. Il s'engage à offrir une formation de qualité basée sur l'acquisition d'une solide formation fondamentale dans un champ d'études. La formation contribue à l'acquisition chez l'étudiant de connaissances, d'habiletés et d'attitudes applicables dans sa vie personnelle, professionnelle ou académique future. Le Collège favorise l'adaptation de tous les étudiants à la société québécoise... Il constitue un milieu stimulant, valorisant et disposant de moyens appropriés à l'atteinte de ces visées... Il fait en sorte que la communauté collégiale soit ouverte sur son milieu.»

En ce qui concerne les cours complémentaires, le Collège offre une vingtaine de cours à chaque session dans les cinq domaines prévus au *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC). Pour chacun des programmes d'études, il a précisé les domaines exclus. Pour la formation générale propre, le Collège a surtout considéré des raisons administratives comme le nombre suffisant d'étudiants par groupe pour établir les familles de programmes. Il a constitué les trois mêmes familles en Philosophie et en Français et cinq autres en Anglais.

La démarche institutionnelle d'évaluation

Le Collège a réalisé l'autoévaluation conformément aux dispositions de sa *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes*. Un «comité opérationnel», composé des représentants des Départements de la formation générale, de deux conseillers pédagogiques et de l'adjointe aux programmes, a coordonné l'ensemble des travaux. Ce comité a confié aux quatre Départements de la formation générale le soin d'effectuer une partie des activités de la démarche d'autoévaluation. Pour ce faire, douze sous-comités ont été créés : quatre en Français, trois en Philosophie et en Éducation physique et deux en Anglais. Ils ont examiné soixante-dix-huit plans de cours et ont présenté leurs recommandations. Ces sous-comités ont consulté l'ensemble des professeurs de leur Département. Cependant, le sous-comité du cours de philosophie de la formation propre n'a pas complété son analyse, laquelle n'était pas incluse dans la version finale du rapport d'autoévaluation.

Le comité opérationnel a tenu diverses rencontres auprès de l'ensemble des professeurs de la formation générale et de groupes d'étudiants. Par ailleurs, un questionnaire, partiellement inspiré de celui de la Commission, a été administré à 370 élèves ayant terminé la plupart de leurs cours de formation générale. Une cueillette de données a été réalisée auprès des professeurs de la formation générale et 73 % d'entre eux y ont participé. La Commission constate toutefois que peu de professeurs de la formation spécifique ont été invités à participer à la démarche d'autoévaluation.

Le Collège a exploité l'ensemble des données recueillies en utilisant diverses variables. Plusieurs éléments de réponse ont été mis en relation avec le profil des professeurs ou les caractéristiques des étudiants. L'analyse exhaustive de ces données au moyen de statistiques a permis une meilleure compréhension des tendances observées et soulevé des questions de fond. La Commission souligne la qualité remarquable de ces analyses. Elle souhaite que le Collège poursuive sa réflexion sur les constats dégagés.

Par ailleurs, un document transmis à la Commission exprimant la position critique du Département de français sur le contenu du rapport, démontre que le Collège aurait eu avantage à rallier tous ses professeurs à la démarche d'autoévaluation. À la suite de cette démarche, un comité de suivi, regroupant des représentants des disciplines visées et de la Direction des études, prévoit approuver sous peu un plan de travail. La participation des professeurs à la mise en œuvre de ce plan de travail semble indiquer que les problèmes d'adhésion identifiés sont en voie d'être résorbés.

Évaluation de la mise en œuvre de la formation générale

Pour chacun des éléments de la formation générale qui font l'objet de l'évaluation, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la formation.

La mise en œuvre des moyens pédagogiques

La mise en œuvre des moyens pédagogiques est évaluée sous les aspects suivants : la cohérence de la formation, les méthodes pédagogiques, les exigences propres aux activités d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages, les épreuves synthèses de programmes.

La cohérence de la formation

Au moment de l'implantation de la réforme, le Collège n'avait pas encore de projet éducatif. Un plan de développement définissant un certain nombre de valeurs institutionnelles servait de cadre de référence. Ces valeurs n'ont toutefois pas été prises en considération pour préciser les intentions éducatives des disciplines touchées par le renouveau. Le Collège a adopté en janvier 1998 un projet éducatif dont la première visée porte sur l'accessibilité et la réussite. Le Collège prévoit, dans un plan d'action, des mesures pour susciter l'adhésion à son projet éducatif.

Les regroupements de programmes pour les cours de la formation propre diffèrent selon la discipline. Il s'agit des trois mêmes regroupements en Français et en Philosophie et de cinq autres en Anglais. Les divers plans de cours ont été élaborés à partir des plans cadres locaux.

En Anglais, le Département a considéré le classement des élèves et les besoins découlant des différents programmes d'études pour établir quatre niveaux et cinq regroupements. Il a choisi de former un groupe distinct de tous les étudiants du niveau faible et un autre de tous les élèves du niveau fort. Pour chacun des deux autres niveaux, il a défini trois groupes en fonction des habiletés langagières spécifiques au champ de savoir ou au domaine professionnel. Le premier est composé des élèves qui auront à interagir avec le public (ex. : Techniques de soins infirmiers, Art dramatique) et ce cours met l'accent sur la compréhension et l'expression orale. Le deuxième regroupe les étudiants de certains programmes de formation préuniversitaire (ex. : Sciences humaines, Lettres)

et les apprentissages portent davantage sur la compréhension orale et écrite. Le dernier regroupement privilégie la compréhension et l'expression écrite dans les contextes de recherche et de procédés scientifiques et techniques et est constitué d'étudiants appartenant par exemple aux programmes Sciences de la nature et Techniques physiques. La Commission reconnaît que cette façon d'accorder une importance relative aux quatre compétences visées selon les particularités des familles de programmes est un moyen fort pertinent et efficace d'adapter le cours d'anglais (formation propre) aux programmes d'études.

Le Département de français, quant à lui, soutient que l'implantation du cours de la formation propre a été laborieuse et insatisfaisante. À l'automne 1997, le Collège a apporté des modifications à ce cours en le déplaçant de la quatrième à la première session et en resserrant son contenu méthodologique et littéraire afin de permettre aux élèves d'avoir une meilleure préparation aux cours suivants et à l'épreuve uniforme de français. Le Collège a l'intention d'analyser l'impact de ces changements sur les taux de réussite, ce que la Commission trouve intéressant. Elle estime néanmoins qu'il devra porter une attention particulière au maintien de l'adaptation de ce cours aux programmes d'études.

En Philosophie, le plan cadre contient des suggestions de problématiques établies en fonction des différents domaines ou programmes d'études. L'examen des plans de cours ne permet pas à la Commission d'affirmer que les thèmes énoncés au plan cadre sont réellement exploités. De plus, ces plans de cours illustrent un écart marqué entre les enseignants dans la manière de concevoir la matière à l'étude, ce qui laisse présumer qu'il y a peu de concertation. Lors de la visite, la Commission a constaté que les professeurs de français et de philosophie n'adhéraient pas entièrement au principe d'adapter le contenu des cours au champ de savoir ou au domaine professionnel. Le Département de philosophie a prévu sous peu discuter de cette question et trouver des solutions aux difficultés rencontrées. Les étudiants ont pour leur part manifesté beaucoup d'intérêt pour les cours de formation générale qui se rapprochent de leur formation spécifique.

En conséquence, la Commission recommande au Collège de s'assurer de l'appropriation et de la mise en œuvre des devis ministériels en formation propre par les Départements de français et de philosophie.

L'offre de cours complémentaires est le résultat d'un long processus de consultation mené entre autres auprès des départements et des étudiants. La Commission, tout comme le Collège, note que plusieurs de ces cours n'ont pas été élaborés par objectifs et standards et qu'ils ne respectent pas,

de ce fait, les devis ministériels. Depuis l'autoévaluation, certaines de ces situations ont été corrigées; il en est ainsi par exemple du cours d'*Initiation au piano*. Le rapport précise que les étudiants interrogés considèrent que le choix de cours est insuffisant. Les amendements apportés au RREC devraient donner au Collège une marge de manœuvre pour ajuster l'offre de cours complémentaires aux besoins des étudiants, et ce en tenant compte de son projet éducatif. La Commission rappelle toutefois qu'il lui appartient de conserver la dimension générale de cette formation et d'être vigilant à cet égard. La Commission *suggère* au Collège de prendre les mesures appropriées pour que tous les cours complémentaires soient conformes aux devis ministériels et qu'ils soient élaborés par objectifs et standards.

Les méthodes pédagogiques

La Commission considère que les méthodes pédagogiques sont variées et bien choisies pour favoriser les apprentissages visant l'atteinte des objectifs et le respect des standards. En Anglais, les cours prennent une forme interactive (approche communicative) et les professeurs utilisent divers moyens favorisant l'intégration des quatre compétences visées. Les enseignants d'éducation physique ont exploité de façon importante l'approche du jumelage qui consiste à réunir deux groupes d'étudiants et deux professeurs sur un même plateau de travail.

En Français, même si les plans cadres préconisent diverses stratégies d'enseignement, dans les faits, les plans de cours en font peu état. En Philosophie, des disparités ont été constatées notamment pour les méthodes pédagogiques du cours de l'ensemble 2. Certains professeurs utilisent dans une proportion importante l'enseignement magistral et font faire peu d'exercices pratiques; d'autres exploitent un éventail de méthodes pédagogiques. En Philosophie et en Français, les étudiants considèrent qu'il y a beaucoup de cours magistraux, mais reconnaissent qu'ils sont utilisés avec d'autres méthodes favorisant les apprentissages individuels (résumé, exposé oral, exercices dirigés,...). Plusieurs déplorent toutefois en Philosophie la trop grande place faite au cours magistral et le peu de recours à la discussion. Par ailleurs, la perception des professeurs quant à la part des travaux d'équipe dans leurs cours n'est pas partagée par les étudiants, ceux-ci jugeant qu'ils ne sont pas assez nombreux. La visite a permis de constater que les méthodes privilégiées par certains professeurs ne permettaient pas toujours de susciter la motivation et de maintenir l'intérêt des élèves. La Commission *suggère* au Collège de s'assurer que les professeurs des Départements de français et de philosophie portent une attention particulière aux stratégies d'enseignement susceptibles de stimuler davantage l'intérêt des étudiants et de supporter leurs apprentissages.

Les exigences propres aux activités d'apprentissage

La Commission est d'avis que les travaux exigés contribuent à l'atteinte des objectifs et respectent les standards. Les étudiants jugent également pertinentes les tâches demandées. Diverses mesures permettent au Collège de s'assurer de l'équivalence de la charge de travail.

La plupart des départements de la formation générale ont mis en place des mécanismes d'examen de la pertinence des travaux et de l'équivalence de la charge de travail. En Français, chaque plan de cours est élaboré à partir d'un plan cadre, lequel définit les modalités concernant le nombre d'ouvrages, le courant littéraire et le nombre de pages que doit lire l'élève. Le Département se réunit en fin d'année pour revoir ces aspects et apporter au besoin les ajustements requis. En Anglais, des comités formés pour chaque niveau examinent la pertinence et l'équivalence des travaux. Au préalable, le Département avait élaboré les plans cadres qui servent de référence pour la conception des plans de cours. Il complète le processus en analysant les résultats de l'évaluation des cours par les étudiants afin de modifier s'il y a lieu les plans de cours. Quant au Département d'éducation physique, il a opté pour la mise sur pied de comités formés d'après les disciplines sportives enseignées. Il a également produit des plans cadres et les plans de plusieurs cours sont communs à l'ensemble des professeurs touchés.

En Philosophie, de tels mécanismes n'existaient pas pour tous les cours au moment de l'autoévaluation. Il y avait un plan cadre pour le cours de philosophie 103 et un comité était chargé de réviser les plans de cours. D'après le rapport, la moitié des professeurs de philosophie ne comparaient pas la somme de travail demandée à leurs étudiants respectifs. L'autoévaluation leur a permis de prendre conscience des difficultés de concertation et des problèmes d'équité que cela soulève. Depuis, le Département a réalisé des travaux afin de corriger la situation, notamment pour le cours de philosophie 102 en produisant le plan cadre. Il a également créé un comité de plans de cours pour en examiner toutes les dimensions en vue d'assurer l'équité. La Commission invite donc le Département de philosophie à poursuivre ses travaux en vue d'assurer une plus grande équivalence de la charge de travail.

L'évaluation des apprentissages

La *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA), en vigueur au cours de la période de référence visée par l'évaluation, ne contenait pas de dispositions précisant le partage des responsabilités pour l'approbation des plans de cours et ne prévoyait aucun mécanisme pour témoigner de l'exercice de ces responsabilités. En juin 1997, la PIEA a été modifiée pour y inclure

des éléments concernant ces deux aspects et des outils pour faciliter notamment l'exercice des responsabilités dévolues aux départements sont mis à leur disposition.

Le rapport du Collège ne fait pas état des critères utilisés pour le choix des modes et des instruments d'évaluation. Par ailleurs, plusieurs élèves considèrent que les critères de correction devraient être davantage précisés à l'avance pour les cours de philosophie et de français. Le rapport d'autoévaluation indique que l'évaluation formative présente des difficultés d'application dues selon les professeurs au peu d'intérêt des élèves à faire des travaux qui n'ont pas d'impact sur leurs notes finales.

La Direction a déposé à la Commission des études un projet de devis d'autoévaluation de l'application de sa PIEA. Deux outils, le premier concernant l'évaluation d'un plan de cours et le second portant sur l'évaluation sommative des apprentissages, sont présentés et visent à apprécier la conformité, la qualité et l'équité de l'évaluation des apprentissages. Ce projet serait confié à un comité d'évaluation.

Par ailleurs, les plans cadres fournissent des indications claires sur l'importance relative de l'évaluation finale vérifiant l'atteinte de la compétence. Par exemple en Français, 30 % des points sont alloués à cette épreuve. Mais des professeurs rencontrés dans cette discipline ont admis qu'un étudiant pouvait exceptionnellement réussir le cours sans pour autant avoir réussi l'examen final.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission *suggère* que le Collège poursuive son projet d'autoévaluation de l'application de la PIEA et y intègre les dimensions concernant les critères pour le choix des modes et instruments d'évaluation, dont l'importance relative accordée à l'épreuve finale, et qu'il fasse une meilleure utilisation de l'évaluation formative.

La Commission a procédé à une analyse plus approfondie des plans de cours de français 101, de philosophie 103, d'anglais (formation propre) et d'éducation physique 640 - 02. En Français, chaque objectif du cours est évalué et les modes d'évaluation utilisés conviennent bien à la nature des objectifs. Les épreuves comportent des tâches originales qui permettent aux étudiants d'utiliser pleinement leur capacité. Leur niveau de difficulté est adéquat et une évaluation synthèse porte sur la compétence du cours. Des évaluations formatives (travaux pratiques, exercices, grilles d'autocorrection) sont prévues. Toutefois, les éléments de compétence et les critères de performance ne sont pas identifiés clairement dans le plan de cours. La grille d'évaluation des

analyses littéraires gagnerait à être plus explicite et plus adéquate. Le Collège aurait intérêt à préciser la pondération des questions et le barème de correction pour chaque mode d'évaluation.

Le plan du cours de philosophie est complet et tous les objectifs sont évalués. Plusieurs exercices à caractère formatif préparent l'élève à un examen qui clôture chacune des trois parties du cours. Les épreuves semblent relativement exigeantes, ce qui pourrait expliquer les taux d'échec assez élevés. Le Collège devrait donc s'assurer que les standards soient bien respectés.

En Anglais, le plan de cours analysé comprend tous les éléments essentiels sur les modes et les exigences des évaluations des apprentissages. Les modes d'évaluation sont adéquats et chaque objectif est bien évalué. Le niveau de difficulté des épreuves correspond aux standards du cours et une évaluation synthèse est prévue. Les grilles et critères de correction sont précis.

Le plan du cours d'éducation physique est complet. Des évaluations formatives sont prévues et chacun des objectifs est évalué. Cependant, le contenu des instruments utilisés démontre que l'élève est souvent évalué sur des aspects, dont des connaissances, qui ne sont pas reliés aux éléments de compétence visés. L'instrument utilisé pour vérifier l'atteinte du 3^e élément de compétence mérite toutefois d'être signalé. Le nombre d'évaluations sommatives devrait être réduit. Les épreuves devraient être plus congruentes avec le mode d'évaluation présenté dans ce plan de cours.

Les épreuves synthèses de programmes

Le Collège s'est donné des balises pour l'élaboration des épreuves synthèses. L'une d'elles indique que les intentions éducatives de la formation générale doivent être considérées. Il appartient aux divers comités de programmes de développer et d'appliquer les épreuves synthèses. Or, peu de ces comités ont favorisé les échanges avec les représentants de la formation générale et aucun mécanisme officiel n'a été mis en place pour faciliter leur participation. D'ailleurs, l'état d'avancement des travaux est très variable selon les programmes. Le rapport précise que certaines compétences liées au français et à la philosophie sont présentes dans les épreuves synthèses existantes. Toutefois, une seule a intégré l'utilisation appropriée de l'anglais. Le Collège prévoit créer un comité de la formation générale dont le mandat serait de dresser le profil du diplômé en vue d'intégrer les dimensions de la formation générale aux épreuves synthèses. Les professeurs et les responsables de programmes se sont dits favorables à cette approche. La Commission *suggère* que le Collège mène à terme les travaux du comité de la formation générale et intègre les buts de la formation générale dans les épreuves synthèses de programmes.

* * *

Le projet éducatif, lorsqu'il aura suscité l'adhésion de tous, contribuera à consolider la mise en œuvre de la formation générale dans les programmes d'études. L'élaboration de plans cadres locaux, les travaux menés en Anglais, notamment pour la formation propre, ainsi que les activités des professeurs d'éducation physique constituent des éléments positifs. Toutefois, des efforts doivent être poursuivis en Français, en Philosophie et pour les cours complémentaires. Le projet d'autoévaluation de l'application de la PIEA représente aussi une avenue intéressante et améliorera sans doute les aspects problématiques soulevés quant à l'évaluation des apprentissages. Enfin, l'intégration des dimensions de la formation générale dans les épreuves synthèses doit être améliorée.

Les ressources et la gestion

Ces dimensions sont examinées en particulier sous les aspects suivants : les activités de perfectionnement offertes aux professeurs, les ressources matérielles, didactiques et documentaires, les structures et le processus de gestion.

Les ressources

Pour faciliter l'implantation du renouveau, des activités de perfectionnement ont été offertes aux professeurs : programme *Adaptation aux technologies et aux programmes d'études*, programme *Performa*, journées pédagogiques, colloques et congrès disciplinaires, bulletin local d'information, textes spécialisés. Ces activités ont été peu suivies par les enseignants de la formation générale, mis à part ceux en éducation physique, et la plupart estiment qu'elles ne répondaient pas à leurs besoins. Le Collège envisage d'élaborer un programme de perfectionnement en psychopédagogie en lien avec sa réalité, où les élèves sont souvent moins motivés et doivent être soutenus davantage pour les amener à la réussite. Les professeurs rencontrés à la visite ont fait part qu'ils apprécieraient avoir des activités de perfectionnement orientées sur la didactique de la discipline. La Commission *suggère* au Collège de requérir des départements de la formation générale un plan de perfectionnement tenant compte à la fois des besoins exprimés par les professeurs et des orientations du Collège.

Les ressources matérielles, didactiques et documentaires sont à améliorer quant à leur quantité et leur accessibilité. Le Collège possède une imposante bibliothèque contenant les principaux ouvrages de référence, mais les étudiants autant que les professeurs soulignent la difficulté d'avoir en nombre

suffisant les ouvrages recommandés pour les cours. De plus, environ le quart des étudiants interrogés par le Collège ont indiqué qu'ils avaient peu d'information sur l'utilisation adéquate de la bibliothèque. Le Collège entend remédier à la situation. Les professeurs d'éducation physique déplorent la réduction des espaces alloués pour leur enseignement. Par ailleurs, toutes les personnes visées par la formation générale ont fait part de la désuétude des équipements de micro-informatique, de l'accès limité à Internet, du manque de disponibilité des appareils et des services de soutien inadéquats. Le rapport mentionne que les méthodes pédagogiques font peu appel aux nouvelles technologies. Le Collège a élaboré un plan de développement des NTIC, mis sur pied un comité de travail et transmis une demande au ministère de l'Éducation pour l'acquisition de nouveaux équipements. La Commission *suggère* au Collège de s'assurer que les besoins des professeurs au niveau pédagogique soient considérés dans le plan de développement et que les centres d'aide et les laboratoires bénéficient de l'apport des nouvelles technologies.

La gestion

Dans le cadre de l'implantation de la formation générale, le Collège a révisé sa structure organisationnelle. Ainsi, la Direction a confié le mandat du développement, de l'actualisation et de l'évaluation des programmes à deux adjoints de la Direction des études et elle a mis sur pied les comités de programmes en 1994. Les structures et le partage des responsabilités sont bien définis. Toutefois, même si treize des dix-sept comités de programmes avaient prévu des représentants de la formation générale au sein de leur groupe, dans la pratique, leur présence demeure occasionnelle. Cette structure de programme n'a pas encore permis un arrimage adéquat entre la formation générale et la formation spécifique et aucun autre moyen ne favorise cet arrimage. Il en était de même pour les échanges entre les disciplines de la formation générale jusqu'à ce que soit mis sur pied, à la suite de l'autoévaluation, un comité de la formation générale. Par ailleurs, le sondage fait dans le cadre de l'autoévaluation indique que plus de la moitié des professeurs ne se sentent pas appuyés, ce qui peut s'expliquer en partie par l'absence prolongée de responsables à certains postes clés dans l'organisation. Au cours de la visite, les professeurs ont souhaité l'exercice d'un leadership pédagogique plus affirmé.

La Commission recommande donc au Collège, d'une part, d'assurer un leadership pédagogique plus marqué en mobilisant et animant davantage l'ensemble des personnes visées et, d'autre part, d'établir des liens plus fonctionnels entre les professeurs de la formation générale et ceux de la formation spécifique.

Les résultats

Cette dimension de la mise en œuvre de la formation générale est examinée sous les aspects suivants : le taux de réussite des cours, le taux de diplomation et les services et mesures d'aide favorisant la réussite.

La réussite des cours et la diplomation

En formation générale, le Collège a des taux de réussite de ses cours et de l'épreuve uniforme du français généralement inférieurs à ceux obtenus dans le réseau collégial. Par exemple, pour l'année 1996-1997, les taux observés pour les cours de français sont de dix à vingt-trois points plus bas que ceux du réseau et les cours de philosophie présentent un écart inférieur atteignant jusqu'à vingt-neuf points. En Anglais et en Éducation physique, la variation des taux peut atteindre jusqu'à vingt-quatre points de moins. En ce qui a trait à l'épreuve uniforme de français, administrée entre décembre 1996 et mai 1998, les taux obtenus par le Collège se situent entre 68 % et 78 % et présentent un écart inférieur de sept à onze points à ceux du réseau. Le Collège a procédé à une analyse exhaustive des données, comparant notamment la composition de ses groupes à celle de la population observée par le SRAM. Il en conclut par exemple, pour les cours de français, que la catégorie des étudiants faibles est surreprésentée (+ 10 %) et que celle des élèves forts est sous-représentée (-15 %). Le Collège a poursuivi sa réflexion en analysant différents facteurs liés à la réussite scolaire. Il a examiné le dossier scolaire antécédent, la motivation et le temps consacré aux études. Sur ce dernier aspect, les professeurs déplorent le peu de temps accordé par les étudiants et souhaitent qu'une «culture de l'effort» se développe. L'ensemble des constats dégagés a conduit le Collège à adopter certaines mesures et à envisager des actions pour augmenter les taux de réussite.

Peu d'étudiants complètent leur formation générale à l'intérieur du délai requis pour l'obtention du diplôme. Le taux de diplomation pour la cohorte de l'automne 1994 est, pour les programmes de

formation préuniversitaire, de 11,5 % après deux ans et de 27,1 % après trois ans. Ce sont à la fois des cours de la formation générale et de la formation spécifique qui sont manquants, retardant ainsi l'obtention du diplôme. Pour les programmes de formation technique, le taux de diplomation est de 5,8 % après trois ans et le quart des cours à réussir sont ceux de la formation générale. Le Collège constate, de façon générale, que ses étudiants présentent, par rapport à ceux du réseau, des écarts négatifs pour d'autres indicateurs tels la moyenne au secondaire et le taux de réinscription des élèves à la 3^e session. Pour faire face aux problèmes de persévérance des étudiants et de persistance dans la poursuite des études, le Collège compte élaborer un plan d'intervention. Déjà, dans certains programmes techniques, les étudiants doivent maintenant avoir réussi la plupart de leurs cours de formation générale pour accéder aux stages.

La première visée du projet éducatif portant sur l'accessibilité aux études et la réussite, le Collège se doit d'investir les ressources nécessaires et unir les efforts de tout son personnel. Dans la foulée de cette visée éducative,

la Commission recommande au Collège que chaque département identifie et mette en application des mesures permettant d'améliorer la réussite et ce, en considérant les caractéristiques particulières des étudiants.

L'encadrement des élèves

Le Collège offre des services de conseil, de soutien et de suivi et a mis en place un certain nombre de mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage. Les services d'orientation scolaire, d'aide pédagogique et de psychologie sont assez bien connus et utilisés par les étudiants. La disponibilité des professeurs en dehors des cours est bien appréciée et jugée aidante par les élèves ayant répondu au sondage.

Le Centre d'aide en français, le *Centre Alpha*, existe depuis dix ans et est géré par le Département de français. Il accueille des étudiants qui ont des difficultés en français et qui fréquentent le Centre sur une base volontaire. Il propose divers services, par exemple, le jumelage de chaque élève à un moniteur qui le rencontre à raison d'une heure par semaine. Ces moniteurs sont des étudiants du cours complémentaire *Relation d'aide appliquée en français écrit*. D'après les données concernant l'impact des activités du Centre sur les taux de réussite, les personnes aidées réussissent mieux que l'ensemble des étudiants et ce, malgré le fait qu'elles soient classées parmi les élèves plutôt faibles. Toutefois, la clientèle pouvant utiliser ce service est restreinte malgré des besoins assez

grands. Les ressources et l'accès au Centre ont diminué notamment au cours de la dernière année. Quant au Département d'anglais, trois moniteurs de langue seconde, étudiants universitaires, sont disponibles pour aider les élèves à améliorer leurs apprentissages. Le Collège veut créer un centre intégré d'aide regroupant tous ses centres d'aide (français, mathématiques, sciences humaines, etc.) afin de favoriser la synergie des efforts et les échanges. Ce futur centre pourrait éventuellement devenir un lieu de ralliement interdisciplinaire.

Les professeurs des départements de la formation générale ont également conçu des projets d'encadrement de leurs étudiants. Les activités du Centre Alpha mobilisent en grande partie la disponibilité des professeurs de français. En Anglais, le Département offre principalement du soutien aux élèves en difficulté. Le Département d'éducation physique a mis l'accent sur la gestion du temps des étudiants puisque c'est le principal motif évoqué lors de situation potentielle d'abandon. Les professeurs ont également créé un projet permettant aux élèves ayant des restrictions médicales de poursuivre et de terminer leurs cours. Chaque professeur de philosophie choisit le modèle d'intervention qu'il privilégie pour l'encadrement de ses étudiants. À titre d'exemple, certains invitent les étudiants faibles à venir les rencontrer et d'autres offrent des sessions de préparation aux dissertations. D'après le rapport, cette approche ne semble pas donner les résultats escomptés puisque ce sont davantage les bons étudiants qui utilisent ces services. La Commission reconnaît que les élèves en difficulté sont peu enclins à demander de l'aide. Indépendamment des approches retenues, elle estime qu'en raison du profil et du comportement des étudiants, certaines mesures mises en place pourraient revêtir un caractère obligatoire. Ainsi, les professeurs pourraient recourir à la notion de contrat à conclure avec l'élève de manière à le responsabiliser davantage sur les différentes tâches à faire et prévoir à cette fin des mesures appropriées.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que la formation générale donnée au Cégep de Saint-Laurent présente des forces et faiblesses. Parmi les éléments positifs, mentionnons l'adoption d'un projet éducatif, la disponibilité de l'équipe professorale, l'élaboration des plans cadres locaux, l'adaptation des activités d'apprentissage du cours d'anglais en formation propre aux programmes d'études, les méthodes pédagogiques dynamiques utilisées dans les cours d'anglais et d'éducation physique et les mécanismes retenus pour assurer la pertinence des travaux et l'équivalence de la charge de travail.

Compte tenu du fait que plusieurs aspects de la mise en œuvre doivent être améliorés, la Commission a adressé des recommandations et des suggestions au Collège. Elle lui recommande de s'assurer de l'appropriation et de la mise en œuvre des devis ministériels des cours de formation propre en Français et en Philosophie, d'exercer un leadership pédagogique plus affirmé auprès de ses professeurs et d'établir un lien entre les professeurs de la formation générale et ceux de la formation spécifique et enfin, de voir à ce que les départements identifient et mettent en application des mesures permettant d'améliorer la réussite.

D'autre part, la Commission suggère au Collège de rendre les cours complémentaires conformes aux devis ministériels; de s'assurer que les Départements de français et de philosophie portent une attention particulière aux stratégies d'enseignement; de compléter son projet d'autoévaluation de l'application de sa PIEA en ajoutant certaines dimensions reliées à l'évaluation des apprentissages; de mener à terme les travaux du comité de la formation générale notamment ceux sur les épreuves synthèses des programmes d'études; de requérir des départements de la formation générale un plan de perfectionnement; de s'assurer que les besoins des professeurs au niveau pédagogique soient considérés dans le plan de développement des NTIC.

Les suites de l'évaluation

Le Cégep de Saint-Laurent estime que les constatations et les conclusions de ce rapport représentent globalement la situation de la composante de la formation générale à ce Collège. Il a entrepris les actions suivantes en réponse aux recommandations, suggestions et commentaires de la Commission ainsi qu'aux principales conclusions de son rapport d'autoévaluation.

Le plan de travail élaboré à la suite de l'autoévaluation a été complété en y intégrant les éléments découlant des recommandations, suggestions et invitations du présent rapport. Les travaux sont amorcés dans les départements concernés.

Le comité de la formation générale a établi son plan de travail pour l'année 1998-1999 et il a retenu deux priorités : l'appropriation des nouveaux devis de la formation générale et l'élaboration du profil du diplômé de la formation générale.

Ce comité a entrepris une réflexion sur l'identification des compétences de la formation générale à intégrer aux épreuves synthèses des programmes d'études. Les résultats de ces travaux seront discutés avec les professeurs de la formation spécifique.

Le projet de devis de l'autoévaluation de l'application de la PIEA a été révisé pour y inclure les éléments concernant le choix des modes et instruments d'évaluation dont l'importance relative de l'épreuve finale et l'utilisation de l'évaluation formative. Il devra être adopté par la Commission des études et par la suite, mis en vigueur.

La Commission estime que ces mesures permettront de rehausser la qualité de la formation générale et souhaite recevoir, en temps opportun, un rapport faisant état des progrès accomplis à l'égard des recommandations faites dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Jacques L'Écuyer, président